

Commission Nationale des Juges de France

N° Circulaire	2005-01	N° Circulaire Précédent	Sans
---------------	---------	-------------------------	------

Source	Décision de la Section Becs Crochus lors de sa réunion du 25/09/2004 à Palaiseau
Motif	Harmonisation de certains termes entre les membres de la Section

Non Jugé													
Définition CNJF	Un oiseau est déclaré " Non Jugé " sur sa feuille de jugement par le Juge qui officie dès lors que cet oiseau ne satisfait aux critères ou normes définis et mis en place par la Section Becs Crochus de la CNJF.												
Exemples	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%; text-align: center; padding: 5px;">Description des exemples</th> <th style="width: 30%; text-align: center; padding: 5px;">Date d'application</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">1. Hybrides : croisement interspécifique. <i>Ex : Agapornis roseicollis x Agapornis personata spp.</i></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">1. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">2. Métis : croisement intraspécifique. <i>Ex : Agapornis p. personata x Agapornis p. fischeri</i></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">2. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">3. Couleurs non reconnues. <i>Ex : Agapornis roseicollis vert de mer</i></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">3. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">4. Combinaisons non reconnues. 4.1 Oiseau avec nombre de mutations inhibitrices supérieur à 3. <i>Ex : Agapornis roseicollis isabelle cinnamon ailes grises bleu de mer</i></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">4.1 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">4.2 Oiseau avec 2 mutations de dessin dont le panaché. <i>Ex : Nymphicus hollandicus panaché perlé face blanche</i></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">4.2 2005</td> </tr> </tbody> </table>	Description des exemples	Date d'application	1. Hybrides : croisement interspécifique. <i>Ex : Agapornis roseicollis x Agapornis personata spp.</i>	1. 2005	2. Métis : croisement intraspécifique. <i>Ex : Agapornis p. personata x Agapornis p. fischeri</i>	2. 2005	3. Couleurs non reconnues. <i>Ex : Agapornis roseicollis vert de mer</i>	3. 2005	4. Combinaisons non reconnues. 4.1 Oiseau avec nombre de mutations inhibitrices supérieur à 3. <i>Ex : Agapornis roseicollis isabelle cinnamon ailes grises bleu de mer</i>	4.1 2005	4.2 Oiseau avec 2 mutations de dessin dont le panaché. <i>Ex : Nymphicus hollandicus panaché perlé face blanche</i>	4.2 2005
Description des exemples	Date d'application												
1. Hybrides : croisement interspécifique. <i>Ex : Agapornis roseicollis x Agapornis personata spp.</i>	1. 2005												
2. Métis : croisement intraspécifique. <i>Ex : Agapornis p. personata x Agapornis p. fischeri</i>	2. 2005												
3. Couleurs non reconnues. <i>Ex : Agapornis roseicollis vert de mer</i>	3. 2005												
4. Combinaisons non reconnues. 4.1 Oiseau avec nombre de mutations inhibitrices supérieur à 3. <i>Ex : Agapornis roseicollis isabelle cinnamon ailes grises bleu de mer</i>	4.1 2005												
4.2 Oiseau avec 2 mutations de dessin dont le panaché. <i>Ex : Nymphicus hollandicus panaché perlé face blanche</i>	4.2 2005												
Action	Le Juge barre en diagonale la fiche de jugement de l'oiseau. Il écrit la mention " Non Jugé " et donne le motif de sa décision au travers des cas d'exemples décrits ci-dessous.												
Harmonisation	A toutes fins utiles d'harmonisation, le juge porte les motifs de sa décision de la façon suivante : <ol style="list-style-type: none"> 1. Hybrides : "Croisement non reconnu" 2. Métis : "Croisement non reconnu" ou "Espèce impure" 3. Couleurs non reconnues : "Couleur non reconnue par le Standard" 4. 4.1. Combinaisons non reconnues : "Plus de 3 mutations d'inhibition". 4.2. Combinaisons non reconnues : "2 mutations de dessin dont le panaché" 												

Distribution directe	Membres de la Section Becs Crochus
Communication	Voie officielle CNJF et UOF COM FRANCE

Date	Version Circulaire	Rédacteur	Auteur	Superviseur
08/04/2005	V1	Jean Marc FLEURIER	Section Becs Crochus	Jean BESCOND

Commission Nationale des Juges de France

N° Circulaire	2005-02	N° Circulaire Précédent	Sans
---------------	---------	-------------------------	------

Source	Décision de la Section Becs Crochus lors de sa réunion du 25/09/2004 à Palaiseau
Motif	Harmonisation de certains termes entre les membres de la Section

Non Pointé														
Définition CNJF	Un oiseau est déclaré " Non Pointé " sur sa feuille de jugement par le Juge qui officie dès lors que cet oiseau est reconnu en sa qualité d'espèce ou couleur mais son appréciation n'est pas objectivement évaluable.													
Exemples	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%; text-align: center;">Description des exemples</th> <th style="width: 30%; text-align: center;">Date d'application</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 2px;">1. L'oiseau n'est pas en condition. <i>Ex : Oiseau malade, non alimenté en graines ou eau...</i></td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">1. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">2. L'oiseau est blessé ou possède un fort handicap. <i>Ex : Mandibule cassée, traces de sang...</i></td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">2. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">3. L'oiseau ne se maintient pas correctement pour le jugement. <i>Ex : Maintien en fond de cage, effarouche, en hyperactivité...</i></td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">3. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">4. Les conditions environnementales. <i>Ex : Problème d'éclairage : sous ou sur exposition à la lumière...</i></td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">4. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">5. L'oiseau est en plumage immature. <i>Ex : Voir le standard toujours rédigé sur des oiseaux en plumage adulte.</i></td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">5. 2005</td> </tr> </tbody> </table>	Description des exemples	Date d'application	1. L'oiseau n'est pas en condition. <i>Ex : Oiseau malade, non alimenté en graines ou eau...</i>	1. 2005	2. L'oiseau est blessé ou possède un fort handicap. <i>Ex : Mandibule cassée, traces de sang...</i>	2. 2005	3. L'oiseau ne se maintient pas correctement pour le jugement. <i>Ex : Maintien en fond de cage, effarouche, en hyperactivité...</i>	3. 2005	4. Les conditions environnementales. <i>Ex : Problème d'éclairage : sous ou sur exposition à la lumière...</i>	4. 2005	5. L'oiseau est en plumage immature. <i>Ex : Voir le standard toujours rédigé sur des oiseaux en plumage adulte.</i>	5. 2005	
Description des exemples	Date d'application													
1. L'oiseau n'est pas en condition. <i>Ex : Oiseau malade, non alimenté en graines ou eau...</i>	1. 2005													
2. L'oiseau est blessé ou possède un fort handicap. <i>Ex : Mandibule cassée, traces de sang...</i>	2. 2005													
3. L'oiseau ne se maintient pas correctement pour le jugement. <i>Ex : Maintien en fond de cage, effarouche, en hyperactivité...</i>	3. 2005													
4. Les conditions environnementales. <i>Ex : Problème d'éclairage : sous ou sur exposition à la lumière...</i>	4. 2005													
5. L'oiseau est en plumage immature. <i>Ex : Voir le standard toujours rédigé sur des oiseaux en plumage adulte.</i>	5. 2005													
Action	Le Juge barre en diagonale la fiche de jugement de l'oiseau. Il écrit la mention " Non Pointé ". Le Juge identifie le nom et la couleur de l'oiseau et donne le motif de sa décision au travers des cas d'exemples décrits ci-dessus.													
Harmonisation	A toutes fins utiles d'harmonisation, le juge porte les motifs de sa décision de la façon suivante : <ol style="list-style-type: none"> 1. Oiseau pas en condition. 2. Oiseau blessé ou handicapé. 3. Oiseau ne se perche pas, peureux, nerveux... 4. Manque d'éclairage, Contre-jour. 5. Oiseau pas en couleur... 													

Distribution directe	Membres de la Section Becs Crochus
Communication	Voie officielle CNJF et UOF COM FRANCE

Date	Version Circulaire	Rédacteur	Auteur	Superviseur
08/04/2005	V1	Jean Marc FLEURIER	Section Becs Crochus	Jean BESCOND

Commission Nationale des Juges de France

N° Circulaire	2005-03	N° Circulaire Précédent	Sans
---------------	---------	-------------------------	------

Source	Décision de la Section Becs Crochus lors de sa réunion du 25/09/2004 à Palaiseau
Motif	Harmonisation de certains termes entre les membres de la Section

Déclassé							
Définition CNJF	<p>Un oiseau peut être "Déclassé" dès lors que le Juge s'aperçoit que, de par son espèce ou sa couleur, il n'est pas engagé dans la bonne classe. Le Juge se doit d'en informer les organisateurs du Concours.</p> <p>La décision de déclasser officiellement – et éventuellement de le reclasser officiellement dans la bonne classe - relève exclusivement du domaine de compétences du Comité Organisateur du Concours ou de sa Commission de Contrôle.</p>						
Exemples	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%; text-align: center; padding: 5px;">Description des exemples</th> <th style="width: 30%; text-align: center; padding: 5px;">Date d'application</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> 1 Perruche ondulée opaline bleu engagée en J0414. <i>NB : la bonne classe (selon dernière version UOF – Janvier 2003) est J0412.</i> </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top; padding: 5px;">1. 2005</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> 2 Perruche Bourke mâle opaline engagée en K0224 <i>NB : la bonne classe (selon dernière version UOF – Janvier 2003) est K0212-1.</i> </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top; padding: 5px;">2. 2005</td> </tr> </tbody> </table>	Description des exemples	Date d'application	1 Perruche ondulée opaline bleu engagée en J0414. <i>NB : la bonne classe (selon dernière version UOF – Janvier 2003) est J0412.</i>	1. 2005	2 Perruche Bourke mâle opaline engagée en K0224 <i>NB : la bonne classe (selon dernière version UOF – Janvier 2003) est K0212-1.</i>	2. 2005
Description des exemples	Date d'application						
1 Perruche ondulée opaline bleu engagée en J0414. <i>NB : la bonne classe (selon dernière version UOF – Janvier 2003) est J0412.</i>	1. 2005						
2 Perruche Bourke mâle opaline engagée en K0224 <i>NB : la bonne classe (selon dernière version UOF – Janvier 2003) est K0212-1.</i>	2. 2005						
Action	<p>Le Juge réalise la totalité du jugement de l'oiseau. Il doit <u>identifier</u> l'espèce, couleur ou le sexe si besoin est. Il ne porte pas sur la feuille de jugement la classe erronée dans laquelle l'oiseau a été engagé mais celle dans laquelle il devrait figurer.</p>						
Harmonisation	<p>Le Juge n'est pas habilité à déclasser l'oiseau.</p> <p>A la demande des organisateurs du Concours, il est libre d'accepter de revoir le classement des oiseaux titrés si l'oiseau reclassé est en mesure de venir perturber le classement déjà établi, car la classe avait déjà été jugée. Ceci n'est pas une obligation et est soumise d'une part à la demande des organisateurs et d'autre part, au bon vouloir du juge.</p> <p>Ce bon vouloir est à évaluer en fonction du caractère exceptionnel de l'erreur d'engagement ou du caractère répétitif des erreurs.</p>						

Distribution directe	Membres de la Section Becs Crochus
Communication	Voie officielle CNJF et UOF COM France

Date	Version Circulaire	Rédacteur	Auteur	Superviseur
08/04/2005	V1	Jean Marc FLEURIER	Section Becs Crochus	Jean BESCOND